

OCHA d'une seule voix : L'approche Cluster

Que signifie l'approche cluster ?

La résolution 46/182 de l'Assemblée générale de décembre 1991 a établi les fondements de l'actuel système international de coordination humanitaire. Près de 15 années plus tard, en 2005, une réforme de grande ampleur de la coordination humanitaire, connue sous le nom de Programme de réforme humanitaire, a introduit plusieurs nouveaux éléments pour améliorer la prévisibilité, la responsabilisation et le partenariat. Parmi eux figurait l'approche de responsabilité sectorielle.

Les clusters (groupes sectoriels) sont des groupes d'organisations humanitaires, faisant ou non partie du système des Nations Unies, constitués dans chacun des principaux secteurs de l'action humanitaire, par exemple, l'eau, la santé et la logistique. Ils sont désignés par le Comité permanent interorganisations et sont investis de responsabilités claires en matière de coordination. Le Coordonnateur résident et/ou le Coordonnateur de l'aide humanitaire et l'Équipe de pays pour l'action humanitaire gèrent la réponse humanitaire par le biais des clusters.

Tous les clusters ont des points focaux, connus sous le

nom d'agences chef de file (cluster lead agencies), qui opèrent aux niveaux mondial et national. Au niveau mondial, les chefs de file des cluster sont chargés de renforcer la préparation à l'échelle du système et de coordonner la capacité technique pour répondre aux urgences humanitaires dans leur domaine de compétence. Dans les différents pays, les chefs de file des cluster sont le principal point de contact du gouvernement et du Coordonnateur résident/Coordonnateur humanitaire. Ils s'assurent que les activités humanitaires sont menées de façon concertée et bénéficient bien à ceux qui en ont besoin. Ils font aussi office d'agence de dernier recours¹ dans leur domaine d'activité particulier.

Les décisions sur le nombre de clusters requis dans le pays et sur les organisations les mieux placées pour servir de chef de file à chacun d'entre eux sont fondées sur les besoins particuliers identifiés dans le plan d'intervention. L'objectif est de préciser la répartition des tâches entre toutes les organisations humanitaires à l'œuvre dans les différents secteurs, en mieux définissant leurs rôles et leurs responsabilités.

Mise en œuvre de l'approche cluster

L'approche cluster a été mise en œuvre pour la première fois après le tremblement de terre qui a frappé le Pakistan en 2005. Neuf groupes sectoriels ont été établis dans les 24 heures qui ont suivi la catastrophe. D'après des rapports indépendants, ce dispositif a permis au Gouvernement pakistanais d'entretenir des relations plus claires et plus prévisibles avec la communauté humanitaire. Les clusters ont aussi donné à leurs membres respectifs la possibilité de partager des informations et de coordonner leurs actions.

Depuis 2005, l'approche cluster a beaucoup progressé. Elle est maintenant utilisée dans plus de 30 pays pour fournir une aide humanitaire. Deux évaluations validées par le Comité permanent interorganisations ont été réalisées. La première, finalisée en 2007, a été consacrée à la mise en œuvre. Le deuxième, menée en 2010, a porté sur l'efficacité de l'approche cluster dans l'amélioration de l'aide humanitaire. Globalement, cette approche s'est traduite par des résultats tangibles, comme une meilleure prise en charge des lacunes et des réductions des chevauchements. Mais, parmi les principales recommandations des évaluations figure la nécessité de favoriser la mise en place de systèmes de coordination viables dans les pays et de privilégier les résultats collectifs.

Quel est le rôle d'OCHA ?

Au niveau mondial, OCHA travaille en étroite coordination avec les agences chef de file et les

ONG pour élaborer les politiques, coordonner les aspects intersectoriels, diffuser des directives

opérationnelles et organiser l'appui sur le terrain.

Au niveau national, OCHA fournit un appui direct au

1. Le concept d'«agence de dernier recours» représente l'engagement des chefs de file sectoriels de faire tout leur possible pour garantir une réponse adéquate. Il est indissociable du contexte local, à savoir le libre accès aux populations touchées, la sécurité du personnel humanitaire et la disponibilité de financements adéquats. Lorsqu'il existe des lacunes importantes dans la réponse humanitaire, il incombe aux chefs de file des clusters de faire appel à tous les partenaires humanitaires compétents pour y remédier. Si cette option échoue, le chef de file sectoriel peut devoir s'engager à combler cette lacune en sa qualité d'«agence de dernier recours». Les chefs de cluster doivent, chaque fois qu'il existe des lacunes importantes dans la réponse humanitaire, veiller à poursuivre les efforts de sensibilisation et à expliquer les contraintes aux parties prenantes.

“Le dispositif de coordination fondé sur les groupes sectoriels constitue désormais un rouage essentiel de la coordination humanitaire internationale”

- Mark Bartolini,
Directeur de OFDA
(USAID), réunion des
donateurs et des
directeurs de l'ASC,
Montreux,
27 septembre 2011

Coordonnateur de l'action humanitaire et à l'Équipe de pays et facilite la coordination entre les clusters, de façon à ce que le système fonctionne de manière efficace. Il a pour tâche de conseiller la Coordonnateur de l'action humanitaire et l'Équipe de pays sur l'activation de l'approche de responsabilité sectorielle et sur les

structures de coordination appropriées

OCHA joue aussi un rôle clé pour assurer la coordination entre les groupes sectoriels à toutes les phases de l'intervention, notamment l'évaluation des besoins, la planification commune, la mise en œuvre, la coordination de la

mobilisation des ressources et le suivi et l'évaluation. Il est chargé d'organiser des réunions de coordination intersectorielle de haut niveau pour examiner et arrêter les décisions stratégiques et opérationnelles concernant la réponse humanitaire.

Quelle est la position d'OCHA ?

1. Le renforcement des partenariats est indispensable à une intervention efficace.

2. La coordination humanitaire vise à garantir une approche cohérente et complémentaire entre les intervenants, en identifiant les moyens de mieux travailler ensemble.

3. Les structures de coordination doivent, en tout état de cause, être déterminées par le contexte

local et arrêtées par le Coordonnateur de l'action humanitaire et l'Équipe de pays pour l'action humanitaire. Les critères applicables à la participation à un groupe sectoriel doivent être définis en fonction de la pertinence opérationnelle.

4. Grâce aux groupes sectoriels, les contacts et les responsabilités pour la fourniture d'une aide humanitaire et l'établissement de partenariats entre les acteurs humanitaires internationaux, les autorités nationales et

locales et la société civile sont bien mis en évidence.

5. La coordination entre les groupes sectoriels intervient à de multiples niveaux et à toutes les phases du cycle de planification. Elle couvre la coordination stratégique par les responsables des organismes et la coordination opérationnelle entre les responsables de programmes.

Pour en savoir plus

Tous les principaux documents d'orientation sont consultables sur le site : <http://humanitarianresponse.info/>

- Note d'orientation du Comité permanent interorganisations sur la mise en œuvre de l'approche de responsabilité sectorielle (cluster approach) pour renforcer l'action humanitaire (nov. 2006), y compris les attributions génériques des chefs de file de cluster au niveau national
- x IASC Operational Guidance: Generic Terms of Reference for Cluster Coordinators at the Country Level (sept. 2010)
- IASC Guidance for Humanitarian Country Teams (nov. 2009)
- Joint Letter from Cluster Lead Agencies to their Directors/Representatives at Country Level (nov. 2009)
- Handbook for RCs and HCs on Emergency Preparedness and Response (IASC 2010)
- Cluster Approach Evaluations (2007) et (2010)

Contact :

Niels Scott,

Section du soutien
à la coordination
humanitaire

OCHA Genève

Scott2@un.org

mai 2012